



# ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2008-2009 – Séance no 4

Compte rendu de l'AD du 5 mai 2009 (20h00 à 22h30)

## 1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

## 2. Approbation des notes de séance de l'AD du 3 mars 2009

Le compte-rendu de la séance du 3 mars est adopté sans modification.

## 3. Communications du bureau de l'AD

Lors de l'AGO du 26 mai prochain, les délégués à l'AD seront officiellement élus. Le bureau propose que les délégués actuels se portent automatiquement candidats; celles et ceux qui ne se manifestent pas auprès du secrétariat de la SPG seront donc considérés comme candidats tacites à leur propre réélection. Proposition acceptée.

## 4. Entretien périodique d'évaluation (EPI)

Pour l'instant, il n'y a toujours pas de document validé, il est toujours en consultation dans la commission ad hoc. La phase test se fait avec l'ancien document, devenu de fait pratiquement caduque entre-temps. Il y aura deux documents de support à l'entretien, un pour les personnes en période probatoire et un pour le personnel nommé ou stabilisé.

Un point de litige dans le groupe de suivi: qui doit conduire l'entretien? C'est une vraie problématique pour le secondaire, parce que les directeurs de collège ont théoriquement beaucoup de personnes à évaluer. Suivant la fréquence de l'entretien, ils ne devraient faire que cela. Pour les syndicats, l'entretien doit être mené par le supérieur hiérarchique. Les mêmes modalités doivent être appliquées à tous les ordres d'enseignement. Le primaire est un peu moins concerné par cette difficulté. L'AD aborde divers points litigieux en lien avec la phase test: procédure de choix des personnes, conditions de passation des entretiens, etc. Il faut que la procédure soit respectée pour pouvoir en tirer des enseignements et recevoir des critiques constructives sur le document. Ces entretiens, malgré l'opposition des associations professionnelles, seront versés au dossier de l'enseignant concerné (leur poids sera toutefois relativisé puisqu'il s'agit d'une phase test).

Les dossiers administratifs complets sont et resteront à la direction générale de l'enseignement primaire. Ils sont consultables en tout temps; il est préférable de faire cette démarche en étant accompagné. Toutes les pièces peuvent être gratuitement photocopiées. Il ne peut pas y avoir de pièces dont on n'est pas au courant. Aucun fait ne peut être invoqué qui soit plus ancien que 10 ans.

## 5. Taux d'encadrement et organisation des classes

La SPG souhaiterait obtenir des délégués le taux cible de leur établissement tel que la DGEP l'a livré aux directrices et directeurs de chaque établissement. Il serait intéressant de faire des comparaisons entre le taux 09 et le taux 08, et la situation actuelle. La SPG a l'impression qu'il y a des pertes de postes partout dans le canton et a besoin de documenter ce phénomène. Normalement le nombre d'élèves entre cette année et l'année à venir est le même et on devrait donc retrouver les mêmes forces en présence dans les établissements. Il y a un établissement de plus prévu pour le REP, mais cela ne devrait pas entamer des forces ailleurs de façon significative. L'organisation des classes appartient à l'équipe; elle dépend de l'autonomie des établissements et pas de celle du directeur. Les enseignants ont toujours été créatifs pour imaginer des scénarios possibles, il faut que cela continue.

La DGEP a fait une première organisation avec un taux à 17,4 ce qui représente 40 postes en moins par rapport à la situation actuelle! Il faut résister à cela. Le comité reprendra la question lors de la séance avec la DGEP le 7 mai prochain.

Si des difficultés d'intégration d'élèves à besoins spécifiques se présentent à cause de moyens insuffisants et donc de mauvaises conditions de travail, il faut envisager de refuser les élèves. On ne leur rend pas service en les accueillant dans un contexte difficile ou inadéquat.

## 6. Regroupement spécialisé et résolution

La SPG se bat pour pouvoir participer à la concertation sur la réorganisation de l'enseignement spécialisé, alors que Charles Beer a promis que le syndicat en ferait pleinement partie. Il a fallu insister pour participer à une séance qui aura lieu le 11 mai, sur la question des rôles respectifs des directeurs et des inspecteurs spécialisés concernant la gestion des regroupements spécialisés. La position de la SPG est que l'enseignement spécialisé n'est pas l'enseignement ordinaire, ce n'est pas le même métier. La résolution proposée à l'assemblée vise à défendre la spécificité du spécialisé. Il y a une forte volonté de la direction générale que les enseignants spécialisés soient

placés sous autorité du dir-E. Petit exemple: les collègues spécialisés ont dû rendre leur feuille de vœu aux dir-E et non aux inspecteurs. La feuille de vœu touche tous les enseignants, mais ce sont les inspecteurs qui connaissent les enseignants et les structures du spécialisé et qui sont donc mieux à même d'orienter les collègues qui veulent changer de lieu de travail ou de poste. Les centres médico-pédagogiques sont aussi inquiets de la situation, parce que si tout dépend de l'établissement et de son dir-E, les possibilités d'intégration seront plus compliquées. Il faut respecter les rôles respectifs des inspecteurs et des dir-E, la décision d'orientation de l'élève en enseignement spécialisé ne doit pas dépendre du dir-E. Après débat, La résolution, moyennant quelques amendements, est acceptée à l'unanimité (3 abstentions).

## **7. Les maîtres adjoints**

La fonction a été l'objet de travail de l'observatoire lors de sa deuxième session. Pas de réaction des enseignants au secrétariat de la SPG suite à la diffusion de la note de synthèse. Le contenu de cette note semble quelque peu insignifiant...

## **8. Les maîtres spécialistes**

Les MS ont fait l'objet d'une longue discussion entre Charles Beer et le comité élargi à quelques MS. On en a un résumé laconique dans la lettre datée du 22 avril que le conseiller d'Etat a envoyé à la SPG (document distribué en séance). On est toujours en attente d'un nouveau mandat pour le groupe qui doit poursuivre la concertation sur le sujet des MS en lien avec l'appui et les ECSP. Le comité a refusé de participer à une séance en l'absence de ce mandat. L'autonomie de l'établissement consiste à réfléchir avec toutes les personnes concernées à l'opportunité pour tous, élèves et adultes, de mettre en place des projets où les MS pourraient ponctuellement prendre en charge des classes entières. Il faut que tous continuent à offrir des prestations de qualité aux élèves; il y a des équilibres à trouver pour l'aide aux élèves en difficulté. Des choses sont possibles en demi-classe qui ne le sont pas en classe entière, pour les titulaires comme pour les MS. Les projets doivent être discutés par tous et profiter à tous les élèves. Attention à la disparition des ECSP. Beer semblait évoquer l'idée que l'appui pourrait être assumé par les MS et non plus par les ECSP (!).

## **9. HarmoS et horaires scolaires (HHS)**

Il y avait peu de monde à la première séance de lancement de cette nouvelle commission, le 28 avril dernier. La question qui est posée à l'AD est: quand et comment lancer une consultation des membres sur le sujet? Comment avoir une position SPG? Le SRED a fait une enquête auprès des parents et doit mener une consultation des partenaires et des enseignants. Le GAPP a mené son propre sondage où il semble que les parents veulent le statu quo. Il ne faudrait pas que la SPG reste en rade! L'enquête du SRED a donné des résultats discutables certes, mais dont Beer ne semble pas vouloir tenir compte. Pour l'instant, la SPG cherche à garantir que tout et n'importe quoi ne soit pas dit sur le sujet, comme c'est le cas actuellement! Le journal *Les Clefs de l'École*, diffusé à 244'000 exemplaires, a annoncé tout de go que le primaire allait passer de 28 à 32 périodes, avant même toute négociation. C'est de la manipulation pure et simple, le département est en train de préparer le terrain pour faire passer en force ses options. Il semble que la question des vacances ne soit pas prise en compte dans ce débat, il faudra demander des confirmations par écrit de ce point. C'est un gros dossier avec des échéances plutôt courtes (fin déc. 2009...).

## **10. Adhésions - démissions**

15 adhésions et 4 démissions depuis la dernière AD (3 mars). La balance est positive sur l'ensemble de l'année scolaire (septembre-mai), mais combler les départs à la retraite de l'an passé (et les directeurs qui ont dû démissionner) reste une gageure. Nous avons donc un peu moins de membres que l'an passé.

Bienvenue au comité à Luc Lavarini, déjà très actif depuis quelques semaines.

## **11. Divers**




Le Cartel a peu de séances avec l'employeur en ce moment, qui semble être déjà en campagne et donc occupé à d'autres tâches... Il y a un gros dossier sur la fusion des caisses de pension, pour lequel le Cartel reste sans nouvelles. Une grande manifestation européenne est organisée le 16 mai, Genève et le Cartel y participeront. Il s'agit de refuser que les ouvriers payent la facture de la crise actuelle dont ils ne sont pas responsables. Départ à 14h le 16 mai à la place des 22-cantons. Une collègue relate une situation de gestion bizarre de la directrice par rapport à un départ en camp et une course d'école de deux jours où un dossier pédagogique de 15 pages est exigé !

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE LA SPG 2008-2009 Feuille de présences 10 nov. 2008 [1] – 27 janv. [2] – 3 mars [3] – 5 mai 2009 [4]

	RE	Etablissement	1	2	3	4
01	BE	Hugo-de-Senger				
02	BE	Val d'Arve				
03	BE	Pervenches+Montfalcon				
04	BE	Roseraie+Minoteries				
05	BE	Crêts-de-Champel				
06	BE	Allobroges+square				
07	BE	Seujet+Necker				
08	BE	La Tambourine				
09	BE	Mail+Carl-Vogt				
10	BE	Jacques-Dalphin				
11	BE	Micheli-du-Crest				
12	BE	Pâquis-Centre				
13	BE	Cité-Jonction				
14	BE	Bois-Gourmand+Veyrier				
15	BE	Zurich+Chateaubriand				
16	BE	Pinchat+Troinex				
17	BE	Promenades				
18	BE	Peschier				
19	G1	Versoix-Lachenal				
20	G1	Grottes+Beaulieu				
21	G1	Cointrin+Champs-Fréchets				
22	G1	Sécheron				
23	G1	Crochettes+Vidollet				
24	G1	Bellavista				
25	G1	Meyrin-Boudines				
26	G1	Les Genêts				
27	G1	Meyrin-Monthoux+Village				
28	G1	Gd-Saconnex-Place+Village				
29	G1	Budé+Les Crêts				
30	G1	Gd-Saconnex Pommier+Tour				
31	G1	Collex-Bossy+Pregny Valérie+Fontaine				
32	G1	Ami-Argand+Bon Séjour				
33	G1	Meyrin-Golette+Meyrin-Livron				
34	G1	Trembley 1 et 2				
35	G1	Montfleury 1+2+Céligny				
36	G1	Bellevue-Genthod				
37	G2	Liotard				
38	G2	Avanchet-Jura+Salève				
39	G2	Dardagny+La Plaine+Russin				
40	G2	Satigny-Mairie+Village				
41	G2	Vernier-Place+Poussy				
42	G2	Europe				
43	G2	Balexert+Châtelaine				
44	G2	Ranches 1+2				
45	G2	Cayla+Les Jardins du Rhône				
46	G2	Aire				
47	G2	Les Ouches				
48	G2	Libellules				
49	G2	Franchises+Vieusseux				
50	G2	Geisendorf				
51	G2	Lignon				
52	G2	Devin-du-Village+Saint-Jean				
53	G2	Charmilles+Charles-Giron				

	RE	Etablissement	1	2	3	4
54	TH	Pré-Picot				
55	TH	Choulex+Manoir+Gerdil+Vandoeuvres				
56	TH	Pont-Bochet+Puplinge				
57	TH	Collonge				
58	TH	Contamines+Roches				
59	TH	Ferdinand-Hodler+Saint-Antoine				
60	TH	Eaux-Vives+XXX Décembre				
61	TH	Bois-des-Arts				
62	TH	Pt-Senn+Place Favre+Floraire				
63	TH	Chêne-Bougeries+Conches+Montagne				
64	TH	Le Corbusier				
65	TH	Vésenaz				
66	TH	Allières				
67	TH	Meinier+Gy+Jussy+Presinge				
68	TH	Adrien-Jeandin				
69	TH	Anières+Corsier+Hermance				
70	TH	Marcelly+Pavillon Mousse				
71	TH	Vollandes+Montchoisy				
72	TH	Belvédère+Gradelle+De-Haller				
73	VU	En-Sauvy				
74	VU	Bernex-Lully				
75	VU	Onex-Bosson+Bosson UCE				
76	VU	Athénaz+Laconnex+Soral				
77	VU	Onex-Bellecour+Onex-Village				
78	VU	Pré-du-Camp+Serves+Arare+Arves				
79	VU	Confignon+Cressy				
80	VU	Onex-Racettes				
81	VU	Vélodrome+Petites-Fontaines				
82	VU	Compsières+La Bossonaz+Perly				
83	VU	Avully+Chancy				
84	VU	Aire-la-Ville+Cartigny				
85	VU	Tattes+Gros Chêne				
86	VU	Palettes+Bachet-de-Pesay				
87	VU	Lancy-Tivoli				
88	VU	Lancy Caroline+Morgines				
89	VU	Petit-Lancy+Cérésole				
90	VU	Bernex-Luchepelet+Robert-Hainard				
91	VU	Onex-Parc				
		<b>Maîtres spécialistes et d'ateliers</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
01		Arts visuels				
02		Arts visuels				
03		Arts visuels				
04		Arts visuels				
05		Arts visuels				
06		Arts visuels				
07		Musique				
08		Musique				
09		Musique				
10		Education physique				
11		Education physique				
12		Education physique				
13						
14						

		1	2	3	4
15					
16					
17					
18					
	<b>Educateurs/enseignants spécialisés</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
01	Educatrice CMP petits Champel				
02	Enseignante spécialisée CMP Versoix				
03	Enseignante spécialisée Tattes				
04	Enseignante spécialisée Caroline				
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
	<b>Formateurs primaires/universitaires</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
01	CeFEP Mathématique				
02	CeFEP OSTEPE				
03	CeFEP Education psychomotricité				
04	CeFEP SEDEV				
05	CeFEP Environnement				
06	SEM - Service écoles-médias				
07	UNI FPSE-SSED				
08	UNI FPSE-SSED				
09					
10					
11					
	<b>Autres</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
01	Titulaire DE (Plantaporêts)				
02	Titulaire DE (Le Corbusier)				
03	Titulaire DE (UCE Bosson)				
04	Titulaire DE (Crêts de Champel)				
05	Titulaire DE (Tivoli)				
06	Titulaire DE (Devin-du-Village)				
07	Titulaire DM (Avanchet Salève)				
08	Titulaire DM (Franchises)				
09	Titulaire DM (Champs-Fréchets)				
10	Titulaire DM (Aire-la-Ville)				
11					
12					
13					

Présent  Excusé  Vacant 

10 nov. 08 : établ. : 62/91 ; 5 exc. ; 24 vac. ; autres : 28/60 ; 4 exc. ; 28 vac.  
 27 janv. 09 : établ. : 68/91 ; 7 exc. ; 16 vac. ; autres : 21/60 ; 12 exc. ; 27 vac.  
 3 mars 09 : établ. : 66/91 ; 11 exc. ; 14 vac. autres : 16/60 ; 17 exc. ; 27 vac.  
 5 mai 09 : établ. : 48/91 ; 30 exc. ; 13 vac. autres : 17/60 ; 15 exc. ; 28 vac.